
ARRONDISSEMENT de CAMBRAI

CANTON de CAUDRY

COMMUNE de VIESLY

INFOS BRÈVES

Le 2 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni afin de procéder au remplacement de Madame BARBET Isabelle, démissionnaire de ses fonctions de Conseillère municipale et d'adjointe.

Monsieur Jean-Yves BRUNEEL a été désigné Conseiller Municipal.

Madame Stéphanie QUARRÉ a été élue 4^{ème} Adjointe en charge de la Commission Pôle Culturel, Vie Associative, Affaires scolaires, sociales et personnes âgées.

Lors de cette séance, l'assemblée a procédé à la désignation des entreprises qui seront chargées des travaux de rénovation et extension du Foyer Rural. Il nous appartient maintenant de notifier aux sociétés retenues et de lancer les ordres de service. Certains penseront qu'il nous a fallu beaucoup de temps, mais sachez que le formalisme administratif est la cause de ce retard. Je tiens à vous informer que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 533 000 € par l'État et le Département.

Enfin j'ai présenté au Conseil Municipal la demande du RÉSEAU ÂGE et VIE qui souhaiterait implanter une structure d'accueil de personnes âgées sur un terrain situé Rue de Prayelle.

L'assemblée a manifesté son intérêt pour la réalisation d'une telle structure et autorise le Maire à poursuivre les démarches.

Début 2019, le recensement de la population sera organisé.

ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale qui s'est réuni récemment a décidé de reconduire pour 2018, les interventions et aides prises antérieurement à savoir :

Aide aux collégiens et lycéens

Une carte cadeau est offerte aux collégiens et lycéens du village fréquentant les classes de 6^{ème} à la Terminale. Pour en bénéficier il conviendra que les jeunes concernés déposent en Mairie un certificat de scolarité 2018/2019, accompagné d'un justificatif de domicile.

Aide aux bacheliers

Les lycéens résidant dans la Commune, ayant obtenu le baccalauréat en juin 2018 et ne poursuivant pas d'études supérieures se verront attribuer s'ils le souhaitent une aide de 40 €. Pour établir le dossier, il conviendra de faire parvenir la copie du diplôme, un RIB à leur nom, une attestation de domicile de l'ayant-droit ou des parents.

Aide aux étudiants post-bac

L'aide de 40 € aux étudiants bacheliers en études post-bac est reconduite pour 2018 et est attribuée aux jeunes jusque leurs 25 ans. En plus des justificatifs précités, il est demandé un certificat de scolarité pour l'année 2018-2019.

Aide aux jeunes demandeurs d'emploi non indemnisés (18-25 ans)

Il est également décidé de reconduire l'aide de 40 € aux jeunes demandeurs d'emploi non indemnisés âgés de 18 à 25 ans (nés entre les années 1993 et 2000), résidant chez leurs parents. Pour justifier cette demande, il conviendra de fournir :

- La carte de demandeur d'emploi
- L'attestation Pôle Emploi attestant la non indemnisation et dernière situation
- Un justificatif de domiciliation chez les parents
- Un RIB ou RIP au nom du demandeur

Cadeaux aux nouveaux nés 2018

Un cadeau sera offert aux enfants nés en 2018.

Si vous êtes nouveaux résidents au cours de l'année 2018 et qu'un enfant est né dans votre foyer cette année, merci de bien vouloir vous rapprocher des services administratifs de la Mairie, munis de votre livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile.

L'ensemble de ces documents seront à remettre au secrétariat de la Mairie avant le 23 novembre 2018.

VIE LOCALE

Bibliothèques en fête : Du mardi 2 octobre au lundi 15 octobre Animations diverses à partir de 4 ans. Thème axé sur la robotique. Cf Dépliant de la CCPS.

Concert exceptionnel le samedi 13 octobre à 19 heures au Foyer Rural. 50 musiciens à l'unisson avec les Harmonies de Frais Marais (Douai) et de Viesly.

Ducasse du 21 au 23 octobre et Brocante le dimanche 21 octobre organisée par l'amicale des anciens sapeurs-pompiers de Viesly dès 7 heures. 5 € les 5 mètres, réservations au 03/27/75/01/04.

Exposition le week-end des 3 et 4 novembre à l'occasion du centenaire de la guerre 14-18, l'exposition relatera Viesly de 1910 à 1922. Celle-ci est organisée par les Associations AGLAE au fil du temps et l'ACPG-CATM de Viesly, ainsi que la Commune. Rendez-vous à la salle Léo Lagrange de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

Spectacle Théâtral à NEUVILLY le dimanche 4 novembre à 15 heures organisée par les Z'Amis rediffusion de « Y faut changer d'méthode ! »

Le 11 NOVEMBRE 2018 marquera le centenaire de l'armistice de la guerre 1914 – 1918. Le programme des manifestations est en cours d'élaboration, il vous sera communiqué prochainement.

Mais dès maintenant nous vous invitons à venir très nombreux pour participer à ces évènements qui allient cérémonies, inauguration, histoire et partage autour de la mémoire.

Marché de Noël les 24 et 25 novembre à la Salle Léo Lagrange organisé par les Z'Amis de Viesly.

TRAVAUX INFORMATIONS DIVERSES

Éclairage public

Des appareils d'éclairage public équipés d'ampoules LED ont été installés en septembre dernier Rues de Briastre et de Prayelle.

Ces travaux ont été subventionnés par le Syndicat du Pays du Cambrésis dans le cadre de l'appel à projet TEPCV (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte).

Colis de fin d'année

La distribution du colis de fin d'année adressé aux personnes âgées de 65 ans et plus, sous forme de bon d'achat négociable auprès des commerces locaux est reconduite.

Les nouveaux résidents entrant dans cette catégorie d'âge sont invités à se présenter en Mairie dans les meilleurs délais, en tout état de cause avant le **Vendredi 23 Novembre 2018**.

Taille des haies et arbres et Brûlage

Il est rappelé que les haies ou arbres plantés le long des voies publiques doivent être taillés afin de ne pas empiéter sur le domaine communal. Il est rappelé que le brûlage est formellement interdit.

Inscription sur la liste électorale :

Vous résidez depuis peu dans la Commune et vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale. Vous êtes invités à vous faire connaître à la Mairie munis de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois ou échéancier de facture **avant le 31 décembre 2018**.

Très cordialement

Le Maire
Guy BESIN